# Communication On Progress
# 2018
# d²X Expertise

*La signature en matière de pilotage IT*

www.d2x-expertise.com

Recommandé par le CRP 2012

# Sommaire


| | | |
|---|---|---|
| 1 | d²X Expertise | 3 |
| 2 | Lettre d’engagement | 7 |
| 3 | Les 10 principes du Global Compact | 8 |
| 4 | Droits de l’homme | 9 |
| 5 | La main d'œuvre | 12 |
| 6 | Environnement | 15 |
| 7 | Corruption | 18 |

# d²X Expertise

**10 ans** d'expérience sur le pilotage ou la coordination de programmes, de projets, ou d'opérations au sein d'entités informatiques grands comptes

| | |
|---|---|
| **138** | consultants expérimentés pour intervenir sur vos opérations |
| **250+** | guides et modèles pour sécuriser vos engagements |
| **50+** | références pour illustrer notre apport de valeur |
| **6** | agences pour adresser vos enjeux internationaux |
| **600+** | candidats rencontrés et évalués tous les ans |
| **200+** | professionnels disponibles à travers notre réseau |

# Notre positionnement

**UN ÉVENTAIL COMPLET D'OFFRES**

permettant à une DSI d'assurer la **maîtrise de ses engagements**.

**Organiser**

Améliorer les processus de gouvernance opérationnelle des programmes, des projets, des opérations et de votre PMO.

**Piloter**

Faire appel à notre panel de consultants expérimentés pour assurer le pilotage de vos projets ou de vos opérations.

**Recruter**

Profiter de notre positionnement exclusif sur des profils seniors pour recruter vos managers opérations et projets.

**Outiller**

Déployer les outils et les processus pour piloter le Portefeuille, les Projets, les Opérations et les Contrats.

**Former & Accompagner**

Faire progresser les équipes et les individus en charge de vos engagements.

**Administrer**

Gérer les contrats, administrer les conventions de service, SLA et unités d'œuvre.

# Nos métiers

Pour délivrer ses prestations, d²X s'appuie sur :

- un **référentiel métier** dédié, organisé en **3 filières distinctes**

| Niveau d'expérience | Service Management | Project Management | Contract Management |
|---|---|---|---|
| >15 ans | Consultant ITSM<br>Architecte technique | Consultant Portefeuille<br>Programme<br>Projet | Consultant SRM |
| | Service Delivery Manager<br>Gestionnaire d'Application<br>IPCM- Pilote de processus | Directeur de programme<br>Business Analyst<br>Chef de Projet | Transition Manager<br>Pilote de contrat |
| 3-5 ans | PMO Service | PM Assistant | Admin de contrat |

*IPCM: Incident, Problem and Change Manager*

*SRM: Supplier Relationship Management*

- une **bonne maîtrise** des **normes**, **référentiels** et **recueils de bonnes pratiques** liés à l'organisation des DSI, au pilotage de projet, au service management, ou à la gestion de la relation client fournisseur.

# Nos forces

Notre positionnement, notre culture et notre connaissance du marché nous confèrent tout à la fois une position d'indépendance et la possibilité de nouer des partenariats avec nos confrères grandes marques ou spécialistes.

| Qualité | Solidité | Collaboration |
| --- | --- | --- |
| **Nos clients apprécient le niveau et l'expertise de nos consultants, notre réactivité, et l'engagement de nos équipes à faire aboutir les missions qui nous sont confiées. Il s'agit de la *signature d²X*.** | **La situation financière de d²X Expertise nous permet de conduire une politique d'investissement résolument orientée vers le développement de notre marque (formation, certification, recrutement, communication, etc.).** | **Notre positionnement, notre culture et notre connaissance du marché nous confèrent tout à la fois une position d'indépendance et la possibilité de nouer des partenariats avec nos confrères grandes marques ou spécialistes.** |

# Lettre d'engagement

Lyon, le 7 décembre 2018

À nos parties prenantes :

*Je suis heureux de confirmer que d²X Expertise réitère son soutien envers les Dix principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.*

*Dans cette communication annuelle sur les progrès, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Global Compact et de ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations journalières de notre entreprise. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.*

*Bien sincèrement,*

Bernard de BALMANN

Président

# Les 10 principes du Global Compact

EXPERTISE
Les différences qui font la différence

## Droits de l'Homme

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme

2. Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme

## Environnement

7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement

8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

## LES 10 PRINCIPES

## Normes internationales du travail

3. Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

4. Contribuer à l' élimination de toute discrimination en matière d'emploi

5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

6. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

## Lutte contre la corruption

10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

# Droits de l'homme

Rappels des principes :

Principe 1 : Les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'homme sur le plan international ; et

Principe 2 : assurez - vous qu'ils ne sont pas complices de violations des droits de l'homme.

Évaluation, politiques et objectifs

Promouvoir le respect des droits de l'homme est un objectif fort au sein de d²X Expertise. Cela implique de se conformer aux lois et aux réglementations en vigueur dans notre secteur d'activité et signifie également que nous devons respecter les valeurs de l'entreprise.

# La mise en œuvre

## Principe 1 :

- Nous avons crée une Charte Ethique et Sociale mettant en valeur auprès de nos consultants, les partenaires et clients, l'ensemble des engagements professionnels et éthiques : Performance, Engagement, Equité et loyauté

- Nous soutenons également toute contribution auprès d'associations ou ONG internationales.

# La mesure des résultats

## Principe 1 :

- Notre Charte Ethique et Sociale accompagne l'ensemble de nos réponses aux appels d'offre. Cette démarche permet de mettre en valeur notre positionnement très fort en matière d'engagement sur ces principes. Cette communication permet de rassurer nos interlocuteurs qui adhèrent à ces valeurs et permet de créer une relation durable et de confiance.

- En 2018, d²X Expertise a subventionné le projet « les solidaires dispersés » de l'association Oxfam France
  https://events.oxfamfrance.org/projects/033-les-solidaires-disperses

*Oxfam France est une association loi de 1901. C'est le membre français de la confédération Oxfam, une organisation internationale de développement qui mobilise le pouvoir citoyen contre la pauvreté. Oxfam travaille dans plus de 90 pays afin de trouver des solutions durables pour mettre fin aux injustices qui engendrent la pauvreté.*

# Main d'œuvre

Rappels des principes :

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;

Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;

Principe 5 : l'abolition effective du travail des enfants ; et

Principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Évaluation, politiques et objectifs

Dans le strict respect des lois et réglementations sociale et de travail (DIRECCTE en France, OCIRT en Suisse, Ministry of MANPOWER à Singapour) et en conformité des conventions émises par l'Organisation Internationale du Travail, d²X Expertise s'engage sur ces obligations et s'accorde, en particulier, a l'abolition du travail des enfants, la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation collective, le travail forcé ou obligatoire, l'égalité de rémunération entre femmes et hommes, la non-discrimination dans l'emploi, le temps de travail ainsi que le salaire minimum.

# La mise en œuvre

## Principe 3 :

Dans le respect de la législation locale, les collaborateurs sont représentés par des syndicats ou représentants du personnel afin respecter les valeurs républicaines et d'indépendance et dont les champs professionnel et géographique couvrent l'entreprise.

- Chaque mois, la direction et les représentants du personnels se réunissent pour mettre en place des accords ou identifier les éléments remontés par les collaborateurs.
- L'entité Française a sollicité l'ensemble des employés à participer aux élections Comité Social et Economique
- L'entité Suisse dispose d'un représentant du personnel

## Principe 6 :

- d²X Expertise ne fait aucune discrimination à l'embauche, dans les relations quotidiennes au sein de l'entreprise et le l'ensemble du personnel. L'ensemble des effectifs de l'entreprise est constitué sans distinction, notamment de race, de couleur, de religion, d'âge, de sexe, d'orientation sexuelle, d'opinion politique, d'ascendance nationale, d'origine sociale.
- La politique salariale des collaborateurs est évaluée chaque milieu d'année. Le comité de direction se réunit et tient une « HR Review » afin de qualifier et prendre les mesures adéquates notamment en termes de rémunération des collaborateurs.

# La mesure des résultats

## Principe 3 :

- En 2018 ces rencontres ont donné lieu à un accord sur le Télétravail (identification des situations légales pour l'application du télétravail, consultation des collaborateurs, période d'observation et validation de l'accord)
- Election du Comité Social et Economique au sein de notre entreprise en novembre 2018

## Principe 6 :

- En 2018, l'analyse des écarts de salaire par catégorie de personnel lors de la revue annuelle « HR review » a permis de procéder à un réajustement de la rémunération en faveur de deux collaborateurs.

# Environnement

## Rappels des principes :

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux défis environnementaux ;

Principe 8 : prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ; et

Principe 9 : encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

## Évaluation, politiques et objectifs

d²X Expertise adopte une approche responsable et proactive en matière d'enjeux environnementaux. Le groupe soutient les initiatives visant à promouvoir une meilleure responsabilité et à réduire l'impact de son activité sur l'environnement. Utilisation de transports publics, diminution des consommables, diminution des réunions en présentiels…

# La mise en œuvre

## Principe 8 :

- d²X Expertise encourage l'utilisation des transports publics par une participation aux frais d'abonnements sur justificatifs ainsi que le covoiturage.

## Principe 9 :

- Tous les échanges administratifs entre d²X Expertise et ses salariées (comptes rendus d'activité, fiches de salaire, ordre de mission…) ont été dématérialisés.
- Pour l'ensemble des documents imprimées, nous utilisons du papier « ecolabel », privilégions l'impression en noir et blanc et le recto-verso.
- Utilisation du service « ZOOM » pour nos réunions visioconférences ou audioconférences et nos webinars directement depuis un ordinateur une tablette ou directement avec le smartphone, cet outil permet également de faire du partage de document pour une interaction plus grande entre les participants.

# La mesure des résultats

## Principe 8 :

- Sur l'ensemble des effectifs de l'entreprise (138) plus de 50 % bénéficient d'une participation sur les frais de transports publics (prise en charge par l'employeur d'un abonnement aux transports en commun, type *Navigo*).

## Principe 9 :

- Tous les échanges administratifs entre d²X Expertise et ses salariées (compte rendus d'activité, fiches de salaire, ordre de mission…) ont été dématérialisés.

- Nous constatons une utilisation de plus en plus importante de l'outil « ZOOM » permettant une diminution du nombre de déplacements car la participation aux réunions via cette outil est accessible depuis de nombreux lieux et possible avec une connexion mobile data « simple ».

# Corruption

Rappel du principe :

Principe 10 : Les entreprises doivent agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et la corruption.

Évaluation, politiques et objectifs

Le code éthique de d²X Expertise s'inscrit clairement dans le respect du principe numéro 10 du Pacte des Nations Unies (Global Compact). Nous avons créé une charte éthique et sociale afin de présenter l'ensemble des engagement et code de conduite dans nos pratiques et à tous les niveaux de la société.

# La mise en œuvre

Sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs sur le principe d'anti-corruption que nous souhaitons mettre en avant en tant que valeur au sein de l'entreprise.

Toutes les entités juridiques du groupe d²X ont une clôture comptable calée au 31/12 de chaque année.

Les comptes de ces entités sont soumis à des vérifications par des organismes de révision : Commissaires aux Comptes & Réviseurs suivant les pays.

# La mesure des résultats

Les contrôles de flux financiers et de leurs destinataires permettent de s'assurer d'une part de l'absence d'abus de bien sociaux, d'autre part de l'absence d'opérations (virements, etc...) suspects ou non justifiés.

Les contrôles réalisés chaque année par les commissaires aux comptes et/ou organismes de révision selon les législations en vigueur constatent, depuis la création de l'entreprise, l'absence d'opérations suspectes sur nos flux financiers.

Des contrôles supplémentaires réalisés par les organismes fiscaux des pays de nos implantations, réalisés en 2013 et 2018, ont abouti au même résultat.

# Implantations

**LYON - SIÈGE SOCIAL**
21 rue François Garcin
69003 Lyon

**GENÈVE**
Avenue Industrielle 4-6
CH-1227, Carouge

**MONTRÉAL**
1250 Bd René Levesque Ouest
Bureau 2200
Montréal QC H3B 4W8

**PARIS**
06 bis rue des Graviers
92200 Neuilly-Sur-Seine

**SINGAPOUR**
1 Raffles Place
#20-61 Tower 2
048616 Singapore

**NANTES**
6 rue Viviani
44200 Nantes